

DIU DE MEDECINE ET REANIMATION NEONATALES

Ce diplôme a pour but d'offrir une formation spécialisée complémentaire aux pédiatres désireux d'approfondir leurs compétences en Néonatalogie dans ses aspects théoriques et pratiques, préventifs et curatifs. Sa durée est de 2 ans.

INSCRIPTION

1. Elle se fait auprès de l'une des universités contractantes sur présentation d'une autorisation d'inscription fournie par le coordonnateur inter-régional.
2. Au plan national, l'enseignement est structuré en 3 inter-régions :

Inter-région Est : Dijon, Lyon, Marseille, Nancy, Reims, Strasbourg, Montpellier.

Inter-région Paris – Ile de France : Paris V, Paris VI, Paris VII, Paris XI.

Inter-région Ouest : Amiens, Brest, Bordeaux, Caen, Tours, Lille, Rennes, Rouen, Nantes.

VALIDATION

1. Formation pratique

- 1.1. 24 mois de stages pratiques réalisés dans des services reconnus validants en médecine, réanimation et urgences néonatales, et agréés par la Commission Pédagogique après avis des Chefs de Service concernés, dont 12 mois au moins dans un service universitaire. Ces stages doivent avoir été effectués dans les 5 ans précédant la validation du DIU. Les stages réalisés pendant la 4^{ème} année d'internat peuvent être pris en compte s'ils ont été effectués en supplément des stages obligatoires de la maquette de DES ou DIS.
- 1.2. 48 gardes senior dans un service de Réanimation Néonatale ou de Réanimation Pédiatrique Polyvalente accueillant des nouveau-nés ou de Néonatalogie pratiquant des soins intensifs. Ces gardes doivent avoir été effectuées dans les 5 ans précédant la validation du DIU. Les gardes effectuées en 4^{ème} année d'internat peuvent être prises en compte dans les mêmes conditions que ci-dessus.
- 1.3. Une compétence attestée dans l'activité de pédiatrie en maternité, et notamment l'accueil des urgences en salle de naissance. Cette compétence peut résulter d'une activité de pédiatrie en maternité et/ou d'une activité de SMUR pédiatrique.

2. Formation théorique

- 2.1. Présence obligatoire à l'enseignement théorique du DIU portant sur un total de 160 heures d'enseignement réparties sur les 2 années et regroupées sur une semaine semestrielle de 5 jours en hiver et au printemps. Chaque journée est consacrée à un thème de Néonatalogie. La participation active de chaque étudiant à chaque session d'enseignement est évaluée pour l'ensemble des 2 années d'enseignement.
- 2.2. Une épreuve écrite comprenant l'analyse d'un ou plusieurs cas cliniques.
- 2.3. Un mémoire concernant un travail clinique ou expérimental original ne dépassant pas 25 pages dactylographiées, avec une présentation orale de 15 minutes suivie de discussion.
- 2.4. Une participation à la formation médicale continue en Néonatalogie au cours des 2 années du DIU, permettant d'obtenir 100 unités de valeur sur 2 ans (à partir d'une liste de manifestations créditées remise lors de la première semaine d'enseignement).

3. Délivrance

Le Diplôme Inter-Universitaire de Médecine et Réanimation Néonatales est délivré par le Président de l'université dans laquelle est inscrit le candidat, sous le sceau et au nom des universités co-signataires.